



**Séance du 26 juin 2024**

Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire

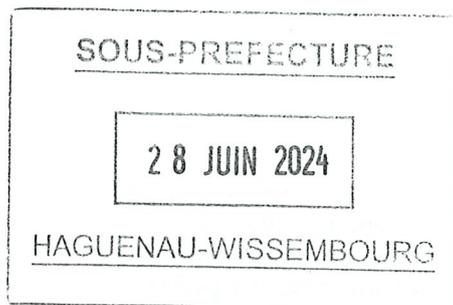
**Présents :** Michel LOM, Françoise BRAUN, Mélanie FISCHER, Cornelia ROTT, Jean-Michel CORNEILLE, Lydie LUTZ, Pia CLAUSS, Vincent FRISON, Dominique SCHMITTHEISLER, Jean-Marc STOLTZ, Chantal HUMMEL, Etienne BRUNCK, Bruno ROTT, David GIROLT.

**Absents excusés :** Michel LINGER (absent excusé, donne pouvoir à Cornelia ROTT), Richard HAESSIG (absent excusé, donne pouvoir à Chantal HUMMEL), Marlyse STAUB (donne pouvoir à Bruno ROTT), Mélanie MULLER (absente excusée donne pouvoir à David GIROLT), Francis WOEHL (absent).

Nombre de conseillers élus : 19

En fonction : 19

Présents : 14



**OBJET : 3. TRAVAUX DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

**3.1 AMI INVESTISSEMENTS DEDIES AU TOURISME DE PROXIMITE :**

**Présentation et validation du projet, du plan de financement et du calendrier prévisionnel**

Par une délibération en date du 11 avril 2023, le Conseil Municipal de la commune de SEEBACH a donné son autorisation pour déposer une candidature dans le cadre de l'AMI « Investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité ». Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité » souhaite favoriser la réalisation dans les territoires d'aménagements touristiques qualitatifs, innovants et éco-responsables répondant aux besoins des touristes et des habitants de nature, d'itinérance ainsi que de découverte de l'environnement et des savoir-faire locaux.

Cet AMI permet à la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) d'accompagner les investissements des opérateurs notamment publics et associatifs sur la mise en place d'une nouvelle offre touristique ou l'amélioration d'une offre existante.

Seuls les projets permettant de répondre aux critères ci-après seront retenus :

- le projet doit permettre de créer une offre ou un service touristique ou de loisirs ou d'améliorer une offre ou un service existant,
- cette offre ou service doit répondre aux attentes actuelles des touristes et notamment à un besoin de nature, de découverte de l'environnement et/ou de découverte des savoir-faire locaux ; et/ou d'itinérance.
- les aménagements envisagés devront intégrer la notion d'accueil et de gestion des visiteurs : assurer un accueil du public dans de bonnes conditions (espaces

couverts, toilettes, bancs ...), permettre une bonne gestion du flux des visiteurs (en anticipant les éventuelles problématiques en période de fortes affluences) ; Garantir un accès au site sécurisé et adapté à tous les publics (chemins stabilisés ; mains courantes, accès PMR et poussettes, éclairage extérieur, arceaux à vélo...).

- L'offre ou le service doit être réfléchi de manière à permettre son utilisation par des touristes mais aussi par les habitants et par un public non initié (par exemple avec des outils pédagogiques) ;
- L'offre ou le service doit être exploité de manière professionnelle (formations, outils spécifiques, etc.) ;
- L'offre ou le service doit être ouvert au public au minimum 120 jours par an, pour un site ou un équipement touristique ;
- Sont exclus les projets qui renforceront la fréquentation du public sur des sites déjà très fréquentés, sauf s'il est justifié qu'ils permettent une meilleure gestion des flux. L'offre ou le service ne doit pas avoir un impact négatif sur la préservation de la biodiversité. Ainsi, les projets situés dans un environnement naturel encore préservé ou fragile seront étudiés au cas par cas. Il ne doit pas y avoir un report de fréquentation sur les secteurs qui étaient épargnés jusqu'à présent ;
- L'offre ou le service doit limiter son impact sur l'environnement, en répondant au moins à l'un des critères suivants : gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets, des nuisances sonores ; intégration paysagère ; utilisation de matériaux écologiques et durables ; sensibilisation du public ;
- Le projet doit s'inscrire dans au moins une des thématiques d'excellence de la stratégie touristique alsacienne : itinérance douce, montagne 4 saisons, châteaux, bien-être, gastronomie - oenotourisme et tourisme de mémoire - humanisme rhénan ;
- Il doit s'articuler avec les stratégies de développement locales (touristiques, mais aussi d'urbanisme, environnementales, de mobilité et de sports de pleine nature) ;
- Les travaux et prestations devront être réalisés dans le respect des normes en vigueur par des entreprises spécialisées ;

Sont éligibles les investissements permettant la création ou l'aménagement de l'offre, de l'outil ou du service, répondant aux critères ci-dessus : les dépenses de travaux et de maîtrise d'œuvre (construction, démolition, réhabilitation, aménagement), de création ou d'aménagement d'outils et d'équipements, les études si celles-ci sont incluses dans le projet global.

Pour les panneaux d'informations, seuls seront pris en compte ceux étudiés dans le cadre d'une itinérance globale, c'est-à-dire permettant la promotion d'un itinéraire dans sa totalité.

La Collectivité européenne d'Alsace (CEA) participe à une hauteur maximum de 60 % des dépenses prévisionnelles éligibles pour la mise en œuvre du projet ; cette subvention est plafonnée à 100 000 €. Ce taux s'applique aux dépenses subventionnables retenues sur des montants HT pour les collectivités qui récupèrent la TVA.

Conformément à la volonté de la Collectivité Européenne d'Alsace, la commune de SEEBACH souhaite mettre en place une nouvelle signalétique complète ainsi que mettre en valeur son Parc Urbain, son aire de jeu et son city-stade. Cet objectif correspond parfaitement aux critères fixés par la CEA dans le règlement de la présente AMI.

La commune de SEEBACH située au cœur de l'Alsace du Verte, se retrouve au carrefour de nombreux villages alentours.

La commune de SEEBACH comprend 1 750 habitants et prospère dans un bassin de population de 7 000 habitants environ. C'est la deuxième plus importante commune du Pays de WISSEMBOURG qui vit en complémentarité avec les pôles structurants voisins (SOULTZ-SOUS-FORETS, WISSEMBOURG, SELTZ) et profite également de sa proximité avec la frontière allemande.

Village « Blanc » typique de l'Alsace du Nord avec un patrimoine conservé, la commune de SEEBACH dispose d'un centre ancien classé composé d'alignements uniques de nombreux corps de ferme. Le centre de la commune est majoritairement composé d'habitations anciennes. La commune dispose aujourd'hui d'une situation intéressante pour ses habitants puisque beaucoup de services et de commerces se trouve sur le ban communal : une école maternelle, une école élémentaire, un périscolaire, un city-stade, plusieurs aires de jeux, 3 terrains de football, une salle des fêtes, un Parc Urbain, des WC publics, plusieurs parkings - des professionnels de santé - cabinet de kinésithérapeutes, deux médecins, un dentiste, une pharmacie, trois cabinets d'infirmières, une sage-femme - un supermarché, une station essence, une agence postale, une boulangerie, un boucher-traiteur, deux salons de coiffure, une esthéticienne, un tabac-presse et plusieurs restaurants.

Cette richesse de services offert à la population concerne non seulement les habitants de SEEBACH mais également tous les habitants des autres communes alentours qui participent également au rayonnement de la commune dans les environs.

Pour assurer un avenir positif à ses citoyens, le Conseil Municipal, par des délibérations en date du 26 mai 2016 et du 5 avril 2018, a validé le schéma global d'aménagement qui avait été présenté en réunion publique le 21 avril 2016.

L'objectif de ce schéma est multiple :

- Rendre SEEBACH plus attractif auprès des jeunes générations souhaitant rester ou venir s'installer dans notre commune en favorisant les solutions pour les loger avec notamment plusieurs dizaines de logements à créer sur la ZAC des Prunelles.
- Permettre la création d'un nouveau Cœur de Village, avec la réalisation d'un Parc public de plus d'un hectare, véritable poumon vert de la commune, écrin dans lequel doit venir s'insérer des projets privés prévoyant notamment la création d'un nouveau supermarché CARREFOUR CONTACT - d'une surface de vente d'environ 800 m<sup>2</sup> - deux lots médicaux avec un cabinet de médecin, un de sage-femme, un d'infirmières et un cabinet de kinésithérapeutes le tout situé juste en face de la pharmacie; un parking municipal et un espace destiné à accueillir des manifestations au centre de la commune et situé au 94, rue des Eglises, juste en face de la Mairie.
- Renouveler ou moderniser les infrastructures publiques vraiment obsolètes ou plus aux normes (vestiaires et club-house du foot, absence d'éclairage du terrain principal ...) et regrouper sur un même site les installations sportives et culturelles,

- Favoriser les services offerts aux habitants et aux usagers ainsi que le vivre ensemble non seulement à l'échelle de la commune mais également à l'échelle du territoire avec des infrastructures qui manquent sur le secteur concerné.

Les principaux points de ce programme ont déjà été mis en œuvre. Le Parc Urbain est quasiment terminé. Le CARREFOUR CONTACT fonctionne déjà depuis plusieurs années. Un lot médical a été réalisé et accueille ses patients depuis l'automne 2023. Par ailleurs, deux terrains de football, un terrain d'honneur en gazon naturel et un demi terrain en synthétique ont été réalisés et complète un terrain d'entraînement déjà existant. En octobre 2023 un nouveau club-house modulaire a été installé pour compléter les installations sportives réalisées.

Au vu du développement de la commune depuis 2014, il est apparu comme réellement nécessaire de communiquer sur les services offerts aux usagers via un véritable dispositif de mise en valeur du village. Cette communication passera par la mise en place d'une signalétique sur l'ensemble de la commune et sur le nouveau cœur de village regroupant le Parc Urbain, l'aire de jeu et le city-stade. Cette proposition correspond à la création d'une signalétique nouvelle et la mise en place d'un nouveau mobilier urbain pour créer un parcours « visiteur » agréable et guidé grâce à un schéma de signalétique cohérent et identifiable. Ce service est à la fois à destination des habitants et des visiteurs de la commune.

### 1°) Projet :

Le projet de SEEBACH est axé sur 3 thématiques : la signalétique, le mobilier urbain et la thématisation des aires de jeux qui permettront de lancer véritablement la mise en tourisme.

Il s'inscrit dans la thématique d'excellence de la stratégie touristique alsacienne qu'est l'itinérance douce et vient compléter sur la commune le plan vélo 2030 de la CEA qui a permis le développement des pistes cyclables sur le secteur avec l'appui de la CEA et des communautés de communes du pays de Wissembourg et de l'outre forêt. Ce projet s'articule également avec la stratégie de développement touristique de l'Alsace du Nord portée par l'OTI Alsace Verte en ce qui concerne l'itinérance et les sports de pleine nature.

La démarche de la commune repose sur le développement durable, en prévoyant notamment une utilisation raisonnée des ressources naturelles, une gestion responsable des déchets, un impact limité sur l'environnement ce qui est un marqueur fort de la politique de la municipalité depuis plusieurs années. A ce titre, la commune dispose d'un label 3 fleurs et candidate à la 4<sup>ème</sup> fleur en 2024.

Ce projet prévoit également l'utilisation de matériaux (bois, grès et métal) en cohérence avec l'identité visuelle et le riche patrimoine urbain de la commune.

Le fil rouge de cette opération consiste à mettre en place un parcours visiteur agréable et guidé grâce à un schéma de signalétique cohérent et identifiable. Ce projet est à destination tant des visiteurs que de la population de la commune.

Ce parcours complet prévoit

- la mise en place de panneaux d'entrée et de sortie de la commune pour souhaiter la bienvenue aux visiteurs, diffuser de l'information essentielle, les informer des évènements et les remercier de leur visite,
- la mise en place de plusieurs panneaux d'informations locales directionnelles pour diriger les utilisateurs vers le centre de la commune où sont regroupés l'essentiel des services fournis à la population,
- la mise en place de panneaux d'informations générales destinés à informer les utilisateurs des services offerts dans la commune et de leur emplacement,
- un circuit « patrimoine et nature » sera également réalisé pour permettre la découverte de la commune à pieds ou à vélo avec la possibilité de visites guidées thématiques et de chasse aux trésors, en collaboration avec l'Alsace Verte,
- la mise en place de panneaux d'informations diverses à visée pédagogique, culturelle et patrimoniale,
- la mise en place d'un mobilier urbain de qualité destiné à recevoir toute l'année et dans les meilleures conditions les visiteurs et les habitants de la commune sur le Parc Urbain, les aires de jeux et le city stade.

La réalisation de cette nouvelle signalétique en cohérence avec l'image de la commune sera fondamentale.

En complément de cette signalétique globale qui sera réalisée sur la commune, il convient également de permettre un accueil de qualité pour les visiteurs et les habitants souhaitant utiliser le Parc Urbain, les aires de jeux et le city-stade présents sur la commune. Ces équipements pourront être utilisés toute l'année par les usagers et permettront de les accueillir dans les meilleures conditions. La commune dispose également de 2 WC publics à proximité immédiate des équipements prévus ce qui constitue un plus indéniable dans l'offre et la qualité d'accueil réservée aux usagers.

Ce programme permettra également de compléter et d'étoffer l'offre de service à destination des usagers des pistes cyclables proposée par la communauté de communes du pays de Wissembourg qui prévoit la mise en place de tables de pique-nique, d'arceaux à vélos et de bornes de réparations des vélos à proximité immédiate du Parc Urbain de SEEBACH.

En effet, le projet de la commune prévoit la mise en place de tables et de bancs destinés à recevoir tous les utilisateurs du Parc des aires de jeux et du city-stade, des corbeilles de tri pour les déchets, des tables et des bancs avec des jeux intégrés ainsi que des bornes ludiques, thématiques et culturelles qui pourront donner des informations aux différents utilisateurs sur la faune et la flore locale, les savoir-faire locaux et l'histoire et les particularités du patrimoine urbain de la commune typique de l'Alsace du Nord. Il est également à noter la participation financière importante de l'association « Richesses de SEEBACH » dans ce volet du projet. Cette association assure la promotion du patrimoine alsacien au travers de deux évènements majeurs, la SUMMERZEIT et la WEIHNACHTSZEIT.

## **2°) Coût prévisionnel de l'opération**

Ces travaux représentent un coût prévisionnel de **168 831,33 € HT** dont **43 351,65 € HT** pour l'aménagement et la signalétique dans le Parc Urbain de la commune et **125 479,68 € HT** pour la nouvelle signalétique globale de la commune conformément aux devis prévisionnels qui seront joints au dossier de participation à l'AMI « Investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité ».

### 3°) Plan de financement de l'opération

Cf annexe

### 4°) Calendrier de l'opération

- Commencement des travaux automne 2024,
- Fin des travaux printemps 2025.

### 5°) Montant de la subvention sollicitée

Dans le cadre de l'AMI « Investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) participe à une hauteur maximum de 60 % des dépenses prévisionnelles éligibles pour la mise en œuvre du projet ; cette subvention est plafonnée à 100 000 €. Ce taux s'applique aux dépenses subventionnables retenues sur des montants HT pour les collectivités qui récupèrent la TVA.

Le montant de la subvention qui peut être sollicité au titre de l'AMI « Investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité » pourrait être de 60 % des dépenses plafonné à 100 000 €. Compte tenu de la nature, de la qualité et de l'étendue des travaux prévus, la subvention sollicitée au titre de l'AMI « Investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité » pourrait être de 100 000 €. Cette participation viendra s'ajouter à la participation de la commune et de l'association « Richesses de SEEBACH ».

Il est ici précisé que le plan de financement correspondant pour le dossier AMI « Investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité » restera annexé à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces différents points.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après délibération, **à l'unanimité,**

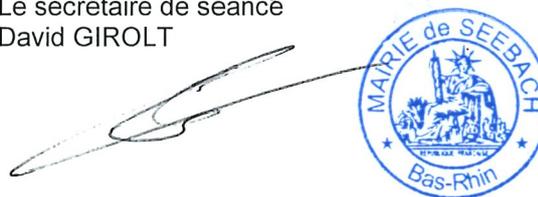
- **PREND ACTE** des informations données par Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** le projet présenté,

- **APPROUVE** le calendrier prévisionnel et le plan de financement qui resteront annexés à la présente délibération,
- **CONFIRME** les termes de la délibération du 11 avril 2023 précitée qui autorise la commune de SEEBACH à déposer une candidature dans le cadre de l'AMI « Investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité »,
- **CONFIRME** l'engagement de la commune de SEEBACH à inscrire à son budget au cours de l'année où l'investissement est programmé, les crédits nécessaires au financement du projet, cet investissement étant déjà inscrit dans son Budget Primitif 2024,
- **DECIDE** de solliciter la participation de la Collectivité Européenne d'Alsace à hauteur de 60 % des dépenses plafonné à 100 000 € conformément au règlement de l'AMI « Investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité »,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

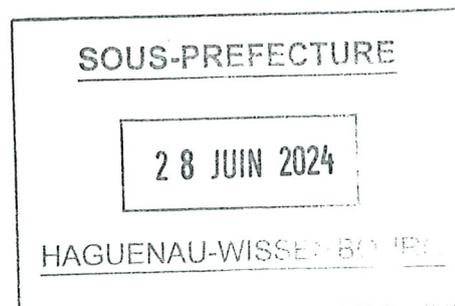
Suivent les signatures au registre  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
Michel LOM



Le secrétaire de séance  
David GIROLT



Délibération rendue exécutoire  
Vu la réception en Sous-Préfecture  
Vu la publication







<ul style="list-style-type: none"> <li>Bornes question/réponse verticale 3 cubes rotatifs (x3)</li> <li>Conception graphique</li> <li>Forfait pose</li> </ul>	3 043,11 € 975,00 € 10 200 €			
Sous-total Aménagement du Parc, aire de jeu et city stade	43 351,65 €			
TOTAL ELIGIBLE (hors honoraires)	168 831,33 €	100 %	TOTAL ELIGIBLE (hors honoraires)	168 831,33 €
				100 %



Le Maire de SEEBACH,  
Michel LOM

SOUS-PREFECTURE  
28 JUN 2024  
HAGUENAU-WISSEMBOURG